



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 Saint-Denis Cedex 9

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion**

**Fermeture exceptionnelle au public du Service de Publicité foncière et d'enregistrement de
Saint-Denis, et de l'antenne de Saint-Pierre**

Le Directeur régional des finances publiques de La Réunion

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de la Réunion ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1688 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Service de Publicité foncière et d'enregistrement de Saint-Denis, ainsi que l'antenne de Saint-Pierre seront exceptionnellement fermés au public **le vendredi 21 juillet 2023.**

Article 2 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Saint- Denis, le 01 juin 2023

Par délégation du Préfet,

Le Directeur régional des Finances publiques de la Réunion

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cester', written in a cursive style.

Joaquin CESTER